

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'enseignement du second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère en charge de la santé.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires ; le cursus master regroupe les deux années suivantes ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

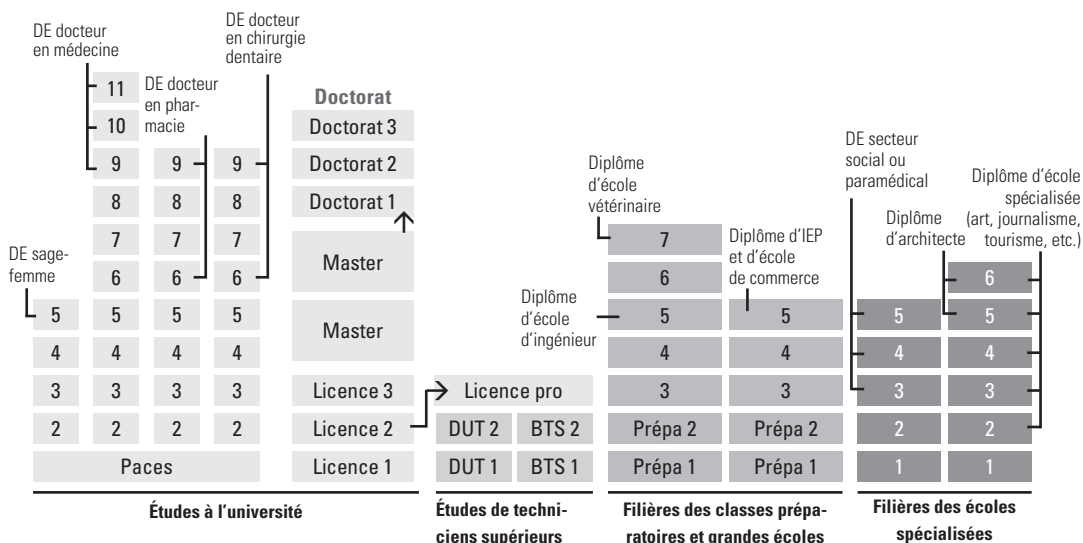
Second degré

Formations en collège

Premier degré

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première professionnelle		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP	

	Diplôme national du brevet (DNB)					
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / DIMA / UPE2A		Sixième à troisième Segpa		
	Quatrième					
	Cinquième					
Cycle III (consolidation)	Sixième					
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année		ULIS / UPE2A			
	Cours moyen première année					
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année					
	Cours élémentaire première année					
Cycle I (apprentissage premiers)	6 ans Cours préparatoire					
	Grande section					
	Moyenne section					
	Petite section					

BT Examen terminal

→ Passage d'une formation à une autre

■ Enseignements adaptés

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,7 millions d'élèves, étudiants et apprentis, 54 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1) (2).

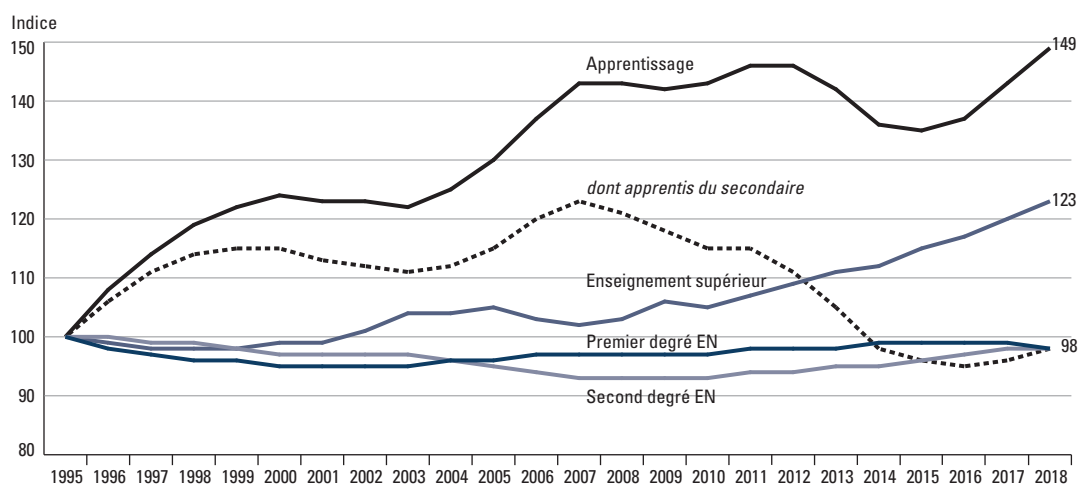
L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse, avec une augmentation des inscriptions de 2,1%. Les écoles de commerce, et assimilées, connaissent la plus forte hausse (+7,7%), suivies des formations d'ingénieurs (+3,3%). D'un autre côté, les effectifs en classes préparatoires sont en recul (-1,6%).

L'apprentissage confirme sa reprise amorcée en 2016 avec une hausse de ses effectifs de 4,1%, essentiellement portée par l'enseignement supérieur (+8,1%).

Les effectifs du second degré augmentent légèrement (+0,3% pour les structures dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale). La hausse chez les collégiens (+1,0%) est partiellement compensée par la baisse du nombre de lycéens, plus marquée pour les formations professionnelles (-1,2%) que pour les formations générales et technologiques (-0,5%). Les effectifs de l'enseignement adapté augmentent de 0,5%, alors que la tendance est à la baisse depuis l'an 2000.

Les effectifs du premier degré diminuent pour la deuxième année consécutive (-0,5%). La contraction des effectifs de l'enseignement préélémentaire se poursuit (-1,2%), et ceux de l'élémentaire stagnent (-0,1%). Enfin, les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) continuent d'augmenter (+1,0%).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© DEPP © SIES

Précisions

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Avvertissement - Les inscriptions comptabilisées dans l'enseignement supérieur excluent, pour tous les millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 58 023 étudiants à la rentrée 2018). Les résultats présentés dans cette édition ne sont donc pas directement comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes du RERS.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2014	2015	2016	2017	2018 (p)	Évol. 2018/2017 (%)
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3	6 750,2	-0,5
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5	-1,2
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6	-0,1
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,0	48,7	49,4	50,6	51,1	1,0
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 497,1	5 536,4	5 579,4	5 629,8	5 645,0	0,3
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 335,2	3 318,5	3 315,0	3 342,3	3 374,4	1,0
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (1)</i>	<i>114,9</i>	<i>114,6</i>	<i>116,6</i>	<i>95,6</i>	<i>91,7</i>	<i>88,8</i>	<i>86,3</i>	<i>84,5</i>	<i>84,9</i>	<i>0,5</i>
Formations professionnelles en lycée (2)	807,9	750,0	705,4	705,5	663,0	667,0	665,2	657,0	648,9	-1,2
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 498,9	1 550,9	1 599,2	1 630,5	1 621,8	-0,5
Second degré Agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,9	143,7	144,5	142,8	140,6	137,3	-2,3
Scolarisation dans établissements de la Santé (3)	96,2	88,2	81,4	71,5	70,3	71,4	72,0	69,3	70,2	1,3
Centre de formation des apprentis (4)	244,1	226,9	376,1	433,5	411,8	410,5	417,4	434,7	452,7	4,1
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	267,1	261,2	259,8	263,6	268,3	1,8
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	138,8	144,0	152,5	166,3	179,8	8,1
Préapprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	5,9	5,3	5,1	4,8	4,5	-5,9
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 299,2	2 449,2	2 509,8	2 554,5	2 622,4	2 678,7	2,1
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 509,6	1 552,2	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1,9
<i>dont préparation DUT</i>	<i>53,7</i>	<i>72,3</i>	<i>116,1</i>	<i>115,7</i>	<i>116,4</i>	<i>116,2</i>	<i>116,6</i>	<i>116,8</i>	<i>119,7</i>	<i>2,5</i>
<i>dont ingénieurs (y c. en partenariat)</i>	<i>8,3</i>	<i>10,5</i>	<i>23,2</i>	<i>23,9</i>	<i>26,6</i>	<i>28,5</i>	<i>29,7</i>	<i>29,9</i>	<i>31,0</i>	<i>3,8</i>
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	84,0	85,9	86,5	86,5	85,1	-1,6
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	242,2	255,3	256,1	257,2	256,6	262,6	2,4
Formations d'ingénieurs (hors universités y c. en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	114,9	118,0	122,8	128,9	133,2	3,3
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	134,3	136,2	152,1	174,1	187,4	7,7
Écoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,4	135,2	135,1	134,8	134,9	0,1
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	75,8	125,7	224,3	196,3	215,5	226,2	232,0	256,8	260,5	1,4
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 971,7	15 360,7	15 477,8	15 572,5	15 680,1	15 734,1	0,3
Total élèves du premier degré (6)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 851,9	6 869,5	6 871,2	6 845,7	6 813,5	-0,5
Total élèves et apprentis du second degré (6)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 920,9	5 954,5	5 994,3	6 045,7	6 062,2	0,3
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 410,6	2 588,0	2 653,8	2 706,9	2 788,7	2 858,5	2,5

© DEPP © SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.
2. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
3. Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).
4. Données provisoires pour l'année 2018-2019 (reconduction des données 2017-2018).
5. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
6. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire ; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté ; **CFA** : centre de formation d'apprentis ; **DUT** : diplôme universitaire de technologie ; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles ; **STS** : section de techniciens supérieurs ; **DCG** : diplôme de comptabilité et gestion ; **DSCG** : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2017-2018, les effectifs de la population scolarisée (15 314 000) ont augmenté de 89 200 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,6 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,2 %. Au total, 22,9 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisé en 2017-2018.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. Cependant, ils diminuent dans sept d'entre elles : Martinique (- 6,9 %), Reims (- 2,2 %), Caen (- 1,0 %), Dijon et Nice (- 0,9 %), Nancy-Metz (- 0,5 %), La Réunion (- 0,1 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Paris (+ 5,0 %) ; viennent ensuite celles de Montpellier et Bordeaux (+ 2,0 %) et de Guyane

(+ 1,5 %). Dans trois académies (Amiens, Besançon, Rennes), les effectifs sont stables.

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,3 % dans l'académie de Corse à 31,6 % dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie d'Orléans-Tours, le taux est de 23,7 % dans le Loiret contre 16,9 % dans l'Indre. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,6 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (26,7 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2016 et 2017). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2017-2018

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2017/2016 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2017/2016 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	58 711	-2,0	336 040	17,5	Seine-et-Marne	331 875	-0,3	1 418 912	23,4
Cantal	23 204	-2,7	144 043	16,1	Seine-Saint-Denis	408 844	1,9	1 645 958	24,8
Haute-Loire	44 180	-1,2	227 196	19,4	Val-de-Marne	322 420	1,1	1 396 080	23,1
Puy-de-Dôme	151 001	2,4	655 657	23,0	Créteil	1 063 139	1,0	4 460 950	23,8
Clermont-Ferrand	277 096	0,4	1 363 296	20,3	Paris	686 217	5,0	2 173 803	31,6
Ardèche	61 878	-0,4	326 900	18,9	Yvelines	345 475	-0,9	1 439 697	24,0
Drôme	104 488	-2,5	515 442	20,3	Essonne	336 356	6,8	1 310 682	25,7
Isère	318 528	1,5	1 262 979	25,2	Hauts-de-Seine	355 614	-6,0	1 614 201	22,0
Savoie	94 336	4,5	432 951	21,8	Val-d'Oise	317 427	3,5	1 242 524	25,5
Haute-Savoie	165 592	-1,0	821 305	20,2	Versailles	1 354 872	0,5	5 607 104	24,2
Grenoble	744 822	0,6	3 359 577	22,2	Île-de-France	3 104 228	1,6	12 241 857	25,4
Ain	132 102	0,4	648 569	20,2	Calvados	163 259	-0,2	694 462	23,5
Loire	176 442	0,3	763 746	23,1	Manche	92 996	-1,5	495 824	18,8
Rhône	524 736	1,8	1 875 186	28,0	Orne	53 610	-2,6	282 337	19,0
Lyon	833 280	1,3	3 287 501	25,3	Caen	309 865	-1,0	1 472 623	21,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 855 198	0,9	8 010 374	23,2	Eure	123 759	-1,5	607 565	20,4
Doubs	133 788	2,4	540 726	24,7	Seine-Maritime	307 615	2,0	1 254 570	24,5
Jura	50 484	-1,5	259 577	19,4	Rouen	431 374	1,0	1 862 135	23,2
Haute-Saône	44 109	-1,8	234 925	18,8	Normandie	741 239	0,1	3 334 758	22,2
Territoire de Belfort	31 379	-4,9	143 548	21,9	Dordogne	66 554	-2,2	412 356	16,1
Besançon	259 760	0,0	1 178 776	22,0	Gironde	391 277	4,1	1 606 521	24,4
Côte-d'Or	129 121	1,5	534 194	24,2	Landes	71 893	0,2	408 983	17,6
Nièvre	35 415	-3,2	204 474	17,3	Lot-et-Garonne	61 132	-1,4	331 505	18,4
Saône-et-Loire	99 615	-2,3	551 986	18,0	Pyrénées-Atlantiques	137 385	1,0	678 573	20,2
Yonne	62 714	-1,9	338 635	18,5	Bretagne	728 241	2,0	3 437 938	21,2
Dijon	326 865	-0,9	1 629 289	20,1	Corrèze	42 143	-2,4	241 459	17,5
Bourgogne-Franche-Comté	586 625	-0,5	2 808 065	20,9	Creuse	17 220	-2,4	118 092	14,6
Côtes-d'Armor	115 059	-2,9	598 420	19,2	Haute-Vienne	80 694	2,1	373 753	21,6
Finistère	198 206	1,4	907 505	21,8	Limoges	140 057	0,1	733 304	19,1
Ille-et-Vilaine	284 254	0,2	1 070 554	26,6	Charente	62 855	-2,0	352 157	17,8
Morbihan	155 049	-0,2	751 391	20,6	Charente-Maritime	123 193	0,8	645 834	19,1
Rennes	752 568	0,0	3 327 870	22,6	Deux-Sèvres	71 470	-1,4	375 350	19,0
Bretagne	752 568	0,0	3 327 870	22,6	Vienne	110 188	2,0	438 109	25,2
Cher	54 108	-1,4	302 872	17,9	Poitiers	367 506	0,2	1 811 450	20,3
Eure-et-Loir	89 642	-0,8	433 624	20,7	Nouvelle-Aquitaine	1 235 804	1,3	5 982 692	20,7
Indre	37 057	-3,4	219 669	16,9	Aude	67 074	-2,2	369 150	18,2
Indre-et-Loire	143 665	1,6	609 101	23,6	Gard	151 825	4,1	747 558	20,3
Loir-et-Cher	61 873	-3,2	332 378	18,6	Hérault	287 865	0,2	1 158 663	24,8
Loiret	160 732	2,0	679 616	23,7	Lozère	15 286	-1,4	75 864	20,1
Orléans-tours	547 077	0,1	2 577 260	21,2	Pyrénées-Orientales	95 736	1,0	480 759	19,9
Centre-Val de Loire	547 077	0,1	2 577 260	21,2	Montpellier	617 786	2,0	2 831 994	21,8
Corse-du-Sud	23 847	-0,1	157 262	15,2	Ariège	26 462	-2,4	152 730	17,3
Haute-Corse	31 180	0,9	179 371	17,4	Aveyron	48 808	-2,4	278 500	17,5
Corse	55 027	0,5	336 633	16,3	Haute-Garonne	355 795	2,1	1 380 057	25,8
Corse	55 027	0,5	336 633	16,3	Gers	32 677	0,1	190 217	17,2
Meurthe-et-Moselle	199 623	8,6	733 524	27,2	Lot	27 354	-2,0	172 525	15,9
Meuse	34 381	-1,3	185 956	18,5	Hautes-Pyrénées	41 928	0,8	226 777	18,5
Moselle	196 413	-7,2	1 040 288	18,9	Tarn	76 715	-1,4	388 496	19,7
Vosges	68 870	-3,8	364 503	18,9	Tarn-et-Garonne	51 724	2,0	260 511	19,9
Nancy-Metz	499 287	-0,5	2 324 271	21,5	Toulouse	661 463	0,2	3 049 813	21,7
Ardennes	52 480	-2,1	270 765	19,4	Occitanie	1 279 249	1,3	5 881 807	21,7
Aube	63 980	-4,2	309 295	20,7	Loire-Atlantique	345 096	1,2	1 412 340	24,4
Marne	136 374	-1,6	569 741	23,9	Maine-et-Loire	208 469	2,3	819 681	25,4
Haute-Marne	31 573	-1,3	174 958	18,0	Mayenne	64 865	-3,4	306 214	21,2
Reims	284 407	-2,2	1 324 759	21,5	Sarthe	125 916	0,5	564 933	22,3
Bas-Rhin	268 081	0,7	1 127 933	23,8	Vendée	136 115	-0,4	677 880	20,1
Haut-Rhin	154 393	0,4	763 815	20,2	Nantes	880 461	0,7	3 781 048	23,3
Strasbourg	422 474	0,6	1 891 748	22,3	Pays de la Loire	880 461	0,7	3 781 048	23,3
Grand Est	1 206 168	-0,5	5 540 778	21,8	Alpes-de-Haute-Provence	29 070	-2,3	162 888	17,8
Aisne	111 108	-1,5	531 505	20,9	Hautes-Alpes	25 128	-1,7	141 534	17,8
Oise	180 922	-0,7	826 749	21,9	Bouches-du-Rhône	478 692	0,2	2 041 408	23,4
Somme	141 355	2,0	571 655	24,9	Vaucluse	124 778	0,7	564 816	22,1
Amiens	433 385	0,0	1 929 909	22,5	Aix-Marseille	657 668	0,1	2 910 646	22,6
Nord	698 902	2,1	2 606 394	26,8	Alpes-Maritimes	233 306	-1,8	1 086 900	21,5
Pas-de-Calais	327 006	-1,4	1 469 989	22,2	Var	197 320	0,2	1 072 317	18,4
Lille	1 025 908	1,0	4 076 383	25,2	Nice	430 626	-0,9	2 159 217	19,9
Hauts-de-France	1 459 293	0,7	6 006 292	24,3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 088 294	-0,3	5 069 863	21,5
					France métropolitaine	14 791 231	0,6	64 899 297	22,8
					Guadeloupe	111 975	1,2	435 555	25,7
					Guyane	85 137	1,5	289 805	29,4
					Martinique	79 546	-6,9	369 837	21,5
					La Réunion	246 133	-0,1	866 499	28,4
					France métro. + DOM (1)	15 314 022	0,6	66 860 993	22,9

1. Hors Mayotte.

© DEPP

Pendant l'année scolaire 2017-2018, 15 314 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,9% de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,8% à la rentrée 2017. Il diminue de 0,2 point par rapport à 2016.

Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne par rapport à 2016, puisque les 18 ans ou plus sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 18 à 26 ans.

Le **taux de scolarisation** en apprentissage des 15-28 ans varie peu (voir 5.01).

L'espérance de scolarisation augmente à la rentrée 2017. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2017-2018 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, encore 6,5 années de formation initiale, dont 3,1 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,4 années contre 2,8 années), car elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2016 et 2017). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Premier degré - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MENJ).

Enseignement spécialisé hors MENJ - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJ, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MENJ - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENJ.

Autres formations du second degré - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2017-2018

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)						
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENJ y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJ	2 nd degré MENJ y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur
2016-2017	0-1 an	1 524 949	s.o.							
2015	2 ans	786 103	92 637	11,8 (-0,2)	11,8 (-0,2)					
2014	3 ans	806 699	783 853	97,2 (-0,2)	97,1 (-0,2)					
2013	4 ans	806 416	803 444	99,6 (-0,2)	99,6 (-0,2)	0,1 (0,0)				
2012	5 ans	815 889	820 005	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)				
2011	6 ans	819 983	832 417	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)				
2010	7 ans	834 528	848 722	100 (0,0)	100 (0,0)	0,3 (0,0)				
2009	8 ans	829 037	836 591	100 (0,0)	100 (0,0)	0,4 (0,0)				
2008	9 ans	835 221	840 221	100 (0,2)	100 (0,8)	0,4 (0,0)	0,1 (0,0)			
2007	10 ans	829 216	829 613	100 (0,7)	96,9 (0,7)	0,5 (0,0)	2,6 (0,0)			
2006	11 ans	842 718	843 034	100 (0,4)	9,0 (-1,3)	0,6 (0,0)	90,5 (1,8)			
2005	12 ans	823 752	819 442	99,5 (0,6)	0,2 (0,0)	0,7 (0,0)	98,6 (0,7)			
2004	13 ans	820 790	814 997	99,3 (0,7)	0,1 (0,1)	0,8 (0,0)	98,1 (0,6)	0,3 (0,0)		
2003	14 ans	818 752	808 600	98,8 (0,1)		0,8 (0,0)	96,4 (0,1)	1,6 (0,0)		
2002	15 ans	822 739	812 333	98,7 (0,8)		0,8 (-0,1)	91,1 (0,7)	4,0 (-0,1)	2,8 (0,1)	
2001	16 ans	839 003	803 994	95,8 (0,0)		0,9 (0,0)	85,1 (0,9)	4,2 (-0,1)	5,6 (0,2)	
2000	17 ans	850 547	793 982	93,3 (0,8)		0,7 (0,0)	79,0 (0,5)	4,0 (0,0)	6,4 (0,0)	3,2 (0,3)
1999	18 ans	806 607	639 064	79,2 (0,7)		0,6 (0,0)	24,4 (-1,1)	2,1 (-0,1)	7,4 (0,2)	44,8 (1,7)
1998	19 ans	792 657	524 326	66,1 (0,1)		0,4 (0,0)	6,0 (-0,5)	1,1 (0,1)	7,1 (0,1)	51,6 (0,6)
1997	20 ans	762 975	419 818	55,0 (1,3)		0,1 (0,0)	1,6 (-0,1)	0,7 (0,0)	6,5 (0,2)	46,1 (1,2)
1996	21 ans	763 720	336 605	44,1 (0,5)		0,1 (0,0)	0,5 (-0,1)	0,4 (0,0)	5,4 (0,1)	37,7 (0,5)
1995	22 ans	747 702	274 363	36,7 (0,1)			0,2 (0,0)	0,3 (0,0)	4,8 (0,2)	31,3 (0,0)
1994	23 ans	720 461	198 881	27,6 (0,3)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	3,5 (0,0)	23,6 (0,3)
1993	24 ans	715 623	134 076	18,7 (0,5)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	2,4 (0,0)	16,1 (0,5)
1992	25 ans	749 413	92 214	12,3 (0,4)				0,1 (0,0)	1,5 (0,1)	10,7 (0,4)
1991	26 ans	759 321	63 011	8,3 (0,5)				0,1 (0,0)	0,8 (0,2)	7,4 (0,3)
1990	27 ans	776 125	44 802	5,8 (0,3)				0,1 (0,0)	0,4 (0,2)	5,3 (0,1)
1989	28 ans	782 507	33 594	4,3 (0,2)				0,1 (0,0)	0,2 (0,1)	4,0 (0,1)
1988	29 ans	793 295	25 361	3,2 (0,2)					0,1 (0,1)	3,0 (0,1)
1987 et avant	30 et plus	42 984 245	144 022	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)
Total		66 860 993	15 314 022	22,9 (0,1)	10,1 (-0,1)	0,1 (0,0)	8,4 (0,1)	0,2 (0,0)	0,6 (0,0)	3,5 (0,1)

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2016. Exemple : à 20 ans, 55,0% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2017, soit 1,3 point de plus qu'à la rentrée 2016.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

© DEFP

2 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en année (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte					
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2014 2015	2015 2016	2016 2017 (p)	2017 2018 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,3	6,4	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,1	6,2	6,3
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,5	6,6	6,6	6,7
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,4	3,3	3,4	3,3
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,8	2,9	3,0	3,1
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,6	2,7	2,7	2,8
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,1	3,2	3,3	3,4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

© DEFP

En 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 95,8% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (83,2% contre 77,8%). Au même âge, 13,2% des garçons sont encore en quatrième, alors que 10,0% des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 64,9% des filles sont en seconde

générale ou technologique contre seulement 51,8% des garçons (1). Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (67,9% pour les filles et 54,1% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,6%) que les filles (26,8%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 6,7% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 7,5% contre 5,8%.

Précisions

Population concernée - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2017).

Pro court scolaire - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2017-2018

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	17 530	10 152	27 682	17 445	10 271	27 716	4 910	2 839	7 749	3 906	2 248	6 154
6 ^e et 5 ^e	1 712	1 107	2 819	300	193	493	121	65	186	78	57	135
4 ^e	55 105	39 794	94 899	2 716	1 804	4 520	224	125	349	58	37	95
3 ^e (y compris préapprentis)	325 907	332 839	658 746	74 323	51 443	125 766	5 931	3 846	9 777	820	368	1 188
Formation en collège	400 254	383 892	784 146	94 784	63 711	158 495	11 186	6 875	18 061	4 862	2 710	7 572
2 ^{ème} générale et techno	11 714	11 315	23 029	218 352	260 394	478 746	28 963	27 357	56 320	2 645	2 465	5 110
1 ^{ère} générale et techno	381	293	674	11 417	11 186	22 603	192 857	238 917	431 774	35 365	32 241	67 606
Terminale générale et techno	23	21	44	357	273	630	11 095	11 170	22 265	180 477	226 382	406 859
Formations GT en lycée	12 118	11 629	23 747	230 126	271 853	501 979	232 915	277 444	510 359	218 487	261 088	479 575
Pro court scolaire (1)	53	42	95	9 644	7 053	16 697	29 216	20 570	49 786	23 874	16 550	40 424
Pro court apprentissage (1)	1	.	1	11 737	4 239	15 976	29 477	10 528	40 005	29 520	9 943	39 463
Pro long scolaire (1)	364	240	604	67 726	48 580	116 306	101 791	77 111	178 902	103 131	82 101	185 232
Pro long apprentissage (1)	2	1	3	2 395	470	2 865	5 474	1 148	6 622	10 998	3 630	14 628
Formations pro en lycée ou apprentissage	420	283	703	91 502	60 342	151 844	165 958	109 357	275 315	167 523	112 224	279 747
Post-bac	3	1	4	10	5	15	190	69	259	13 010	14 078	27 088
Total scolarisés	412 795	395 805	808 600	416 422	395 911	812 333	410 249	393 745	803 994	403 882	390 100	793 982
Non-scolarisés (2)	6 128	4 024	10 152	5 328	5 078	10 406	20 228	14 781	35 009	32 532	24 033	56 565
Population (p)	418 923	399 829	818 752	421 750	400 989	822 739	430 477	408 526	839 003	436 414	414 133	850 547

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	4,2	2,5	3,4	4,1	2,6	3,4	1,1	0,7	0,9	0,9	0,5	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,4	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	13,2	10,0	11,6	0,6	0,5	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris préapprentis)	77,8	83,2	80,5	17,6	12,8	15,3	1,4	0,9	1,2	0,2	0,1	0,1
Formation en collège	95,5	96,0	95,8	22,5	15,9	19,3	2,6	1,7	2,2	1,1	0,7	0,9
2 ^{ème} générale et techno	2,8	2,8	2,8	51,8	64,9	58,2	6,7	6,7	6,7	0,6	0,6	0,6
1 ^{ère} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,7	2,8	2,7	44,8	58,5	51,5	8,1	7,8	7,9
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,6	2,7	2,7	41,4	54,7	47,8
Formations GT en lycée	2,9	2,9	2,9	54,6	67,8	61,0	54,1	67,9	60,8	50,1	63,0	56,4
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,3	1,8	2,0	6,8	5,0	5,9	5,5	4,0	4,8
Pro court apprentissage (1)	0,0	.	0,0	2,8	1,1	1,9	6,8	2,6	4,8	6,8	2,4	4,6
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	16,1	12,1	14,1	23,6	18,9	21,3	23,6	19,8	21,8
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1	0,3	1,3	0,3	0,8	2,5	0,9	1,7
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	21,7	15,0	18,5	38,6	26,8	32,8	38,4	27,1	32,9
Post-bac	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	3,4	3,2
Total scolarisés	98,5	99,0	98,8	98,7	98,7	98,7	95,3	96,4	95,8	92,5	94,2	93,4
Non-scolarisés (2)	1,5	1,0	1,2	1,3	1,3	1,3	4,7	3,6	4,2	7,5	5,8	6,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

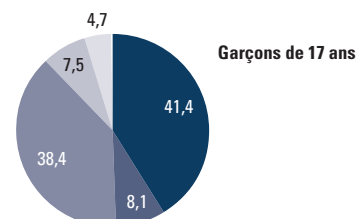
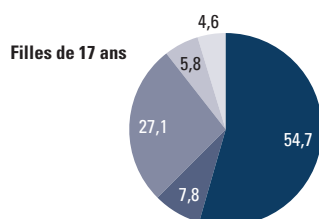
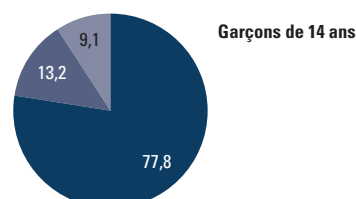
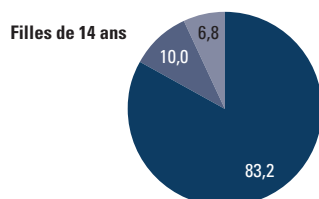
► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

© DEFP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2017-2018 (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

© DEFP

À la rentrée 2018, 408 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés ; 83 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 17 % restants dans les **établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1)**.

Le milieu ordinaire a scolarisé 16 300 élèves supplémentaires en un an, soit une augmentation de 5,1 %. Dans le secteur spécialisé, le taux est de 2,2 %. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 3,0 % dans le premier degré et 9,0 % dans le second degré. La scolarisation collective stagne dans le premier degré (+0,9%) tandis qu'elle augmente dans le second degré (+7,2%). Les effectifs de Segpa sont en diminution (-1,9%). La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+8,4%).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des troubles (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent 41 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré, un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré. Tout degré d'enseignement confondu, ces élèves sont plus souvent en ULIS (67 400 élèves) qu'en classe ordinaire (62 400 élèves) et forment 45 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves handicapés scolarisés des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère chargé de la santé.

Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré. MENJ-MESRI-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	2018	Évol. 2018/2017 (%)
Premier degré	96 396	111 083	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	185 563	2,4
dont PPS (1)	–	89 045	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	185 563	2,4
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	130 506	134 438	3,0
ULIS	37 584	39 684	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	50 652	51 125	0,9
% public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,3	90,3	0,0
Second degré	37 442	44 278	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	152 232	8,5
dont PPS (1)	–	28 789	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	152 232	8,5
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	98 445	107 341	9,0
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	15 340	15 056	-1,9
ULIS	5 988	9 350	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873	44 891	7,2
% public	88,5	87,0	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	83,3	83,3	0,0
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	321 476	337 795	5,1
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	8 086	8 249	2,0
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	70 272	71 802	2,2
Total étab. spécialisés (2)	77 141	76 951	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	78 358	80 051	2,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9 063	9 826	8,4
Ensemble (3)	210 979	232 312	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	390 771	408 020	4,4

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

- Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Glossaire ».
- Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
- Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2018-2019

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont EREA					
Premier degré	134 438			51 125	185 563	5 500	61 150	66 650
Préélémentaire	36 093			4 465	40 558	2 419	21 269	23 688
Élémentaire	98 345			46 660	145 005	3 081	39 881	42 962
Second degré	107 341	15 056	2 717	44 891	152 232	2 497	7 745	10 242
Formations en collège	79 589	15 056	1 206	26 003	105 592	1 550	5 878	7 428
Formations en lycée	27 752		1 511	6 341	34 093	947	1 867	2 814
Autre niveau (4)				12 547	12 547			
Niveau indéterminé (5)						252	2 907	3 159
Total	241 779	15 056	2 717	96 016	337 795	8 249	71 802	80 051

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

- Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
- Segpa de collège.
- Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
- Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
- Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

3 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2018-2019

Troubles	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	39 491	36 561	22 918	30 856	129 826	685	34 983	35 668
Troubles du psychisme	31 114	5 106	20 673	4 367	61 260	4 105	15 382	19 487
Troubles du langage ou de la parole	25 971	3 271	33 159	4 185	66 586	164	1 498	1 662
Troubles auditifs	3 464	638	3 044	592	7 738	7	2 683	2 690
Troubles visuels	2 284	221	2 506	286	5 297	6	497	503
Troubles viscéraux	2 164	150	1 657	165	4 136	328	68	396
Troubles moteurs	7 402	917	9 778	1 237	19 334	659	2 447	3 106
Plusieurs Troubles associés	14 340	3 354	8 323	2 601	28 618	1 439	10 889	12 328
Autres troubles	8 208	907	5 283	602	15 000	822	2 057	2 879
Polyhandicap (1)						34	1 298	1 332
Total	134 438	51 125	107 341	44 891	337 795	8 249	71 802	80 051
dont troubles du spectre de l'autisme	18 765	5 731	8 021	3 673	36 190	2 497	12 945	15 442

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

- N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
- Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Durant l'année scolaire 2016-2017, près de 60 700 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés (hors préélémentaire) : 29 700 dans une école élémentaire, 24 500 dans un collège, et 6 400 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,62 % des effectifs scolaires des premier et second degrés (0,70 % dans l'élémentaire, 0,74 % dans les collèges et 0,29 % dans les lycées). À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent 1 800 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 800 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement.

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. La Guyane, les départements franciliens de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, ainsi que les départements de l'Oise, du Rhône et du Vaucluse accueillent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements. Dans ces six départements, les élèves allophones représentent plus d'un élève pour 100 élèves scolarisés, contre

0,62 % au niveau national. En proportion comme en nombre, les départements de l'ouest de la France accueillent globalement moins d'élèves allophones.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré. En effet, trois quarts des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement. Les élèves allophones du second degré attendent en moyenne 16 jours, entre septembre 2016 et avril 2017, avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique) (2).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits en classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Pour l'année 2016-2017, 91 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien linguistique lors de leur entrée dans le système éducatif français (1).

Précisions

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé** tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Il sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français. La population concernée est l'ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM scolarisés en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

L'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés - Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections aca-

démiques. Depuis 2014, l'enquête recueille des données individuelles ; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et décrire leur intégration dans le système éducatif français. La qualité du recueil et son exhaustivité s'améliorent depuis 2014, année de probable sous-estimation des effectifs du fait du nouveau mode de collecte.

Avertissement - Les chiffres relatifs à l'enquête 2017-2018 sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés ne sont pas disponibles dans les délais impartis pour la publication. Ceux-ci seront mis à disposition ultérieurement au format xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 18.15; 15.35.

1 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2016-2017

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	421	85	363	98	96	92	880	91
Grenoble	1 617	95	1 463	99	671	98	3 751	97
Lyon	2 420	95	1 766	97	479	89	4 665	96
Auvergne-Rhône-Alpes	4 458	94	3 592	98	1 246	94	9 296	96
Besançon	358	76	471	98	207	94	1 036	90
Dijon	595	95	496	96	300	93	1 391	95
Bourgogne-Franche-Comté	953	88	967	97	507	94	2 427	93
Bretagne (Rennes)	865	71	827	96	253	83	1 945	83
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	684	83	737	86	169	68	1 590	83
Corse	107	87	96	85	22	n.s.	225	86
Nancy-Metz	1 280	67	622	95	58	77	1 960	76
Reims	412	93	393	100	97	98	902	96
Strasbourg	1 072	74	987	98	115	90	2 174	86
Grand Est	2 764	73	2 002	97	270	90	5 036	84
Amiens	969	88	1 054	89	547	79	2 570	86
Lille	1 090	85	1 031	94	343	90	2 464	90
Hauts-de-France	2 059	86	2 085	92	890	83	5 034	88
Créteil	3 124	94	2 054	99	610	99	5 788	96
Paris	882	99	1 177	100	441	100	2 500	100
Versailles	3 460	93	3 282	95	430	92	7 172	94
Île-de-France	7 466	94	6 513	97	1 481	97	15 460	96
Caen	228	85	302	76	122	55	652	75
Rouen	355	85	196	98	15	n.s.	566	89
Normandie	583	85	498	84	137	59	1 218	82
Bordeaux	837	93	806	94	142	74	1 785	92
Limoges	266	56	276	75	139	52	681	63
Poitiers	495	46	517	95	240	89	1 252	71
Nouvelle-Aquitaine	1 598	72	1 599	91	521	73	3 718	80
Montpellier	1 178	90	936	97	224	90	2 338	93
Toulouse	1 107	74	932	85	139	81	2 178	79
Occitanie	2 285	82	1 868	91	363	87	4 516	86
Pays de la Loire (Nantes)	883	84	878	93	239	90	2 000	88
Aix-Marseille	1 909	93	1 246	98	201	87	3 356	94
Nice	1 103	92	815	96	65	n.s.	1 983	93
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 012	93	2 061	97	266	79	5 339	94
France métropolitaine (1)	27 709	88	23 702	95	6 364	89	57 775	91
Guadeloupe	156	98	165	93	19	n.s.	340	94
Guyane	1 227	91	288	98	1	n.s.	1 516	93
Martinique	99	73	40	n.s.	24	n.s.	163	74
La Réunion	288	88	123	89	15	n.s.	426	89
Mayotte	222	77	222	18	9	n.s.	453	46
DOM (1)	1 992	89	838	73	68	65	2 898	84
France métropolitaine + DOM (1)	29 701	88	24 540	94	6 432	88	60 673	91

► Champ : Élèves allophones scolarisés dans le 1er ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS. Public + Privé. © DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DOM).

2 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2016-17 selon le degré, en %

Durée avant prise en charge (1)	1 ^{er} degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	77,5	31,9	31,3
Entre 1 et 14 jours	14,1	26,4	18,8
Entre 15 et 30 jours	3,3	13,9	12,2
Entre 1 et 3 mois	2,4	17,9	20,7
Entre 3 et 6 mois	1,1	5,7	8,6
Entre 6 mois et 1 an	0,9	2,2	5,6
1 an et plus	0,8	1,9	2,8
Ensemble	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1er ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS. © DEPP

1. Délai entre positionnement et entrée dans premier dispositif.

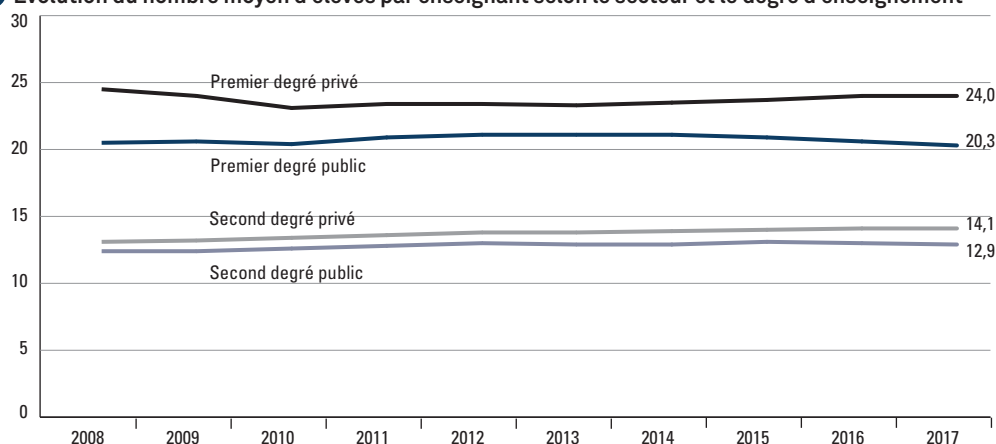
En 2018-2019 en France métropolitaine et dans les DOM, près de 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale (2). La part des enseignants est prépondérante parmi les personnels affectés (76 %) : 33 % sont enseignants dans le premier degré, 43 % dans le second degré. Cette proportion a légèrement diminué depuis 2008.

Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 5,5 % depuis 2012. Cette hausse est plus forte dans le premier degré (+6,9 %) que dans le second degré (+4,4 %). Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+2,2 % depuis 2012), avec une baisse en 2018 (-0,4 %). Entre 2017 et 2018, la hausse globale des effectifs enseignants est de 0,3 %.

Concernant l'encadrement des élèves, en 2017 la moyenne est de 20 élèves par enseignant dans le premier degré public, en diminution depuis 2014 (1). Au contraire, dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant est plutôt en augmentation et atteint 24 élèves en 2017. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 13 par enseignant dans le public et 14 dans le privé en 2017.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse annuelle de près de 7 % depuis 2016. Cette forte évolution est entièrement due à l'augmentation des personnels d'assistance éducative, avec le recrutement soutenu d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation Nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

■ Lecture : en 2017, les élèves sont en moyenne 20,3 par enseignant dans le premier degré public.

■ Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

© DEPP

Précisions

La méthodologie de l'approche par mission a été affinée dans cette édition du RERS, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec l'édition précédente. La notion de remplaçant a notamment évolué, comme expliqué sur la fiche 9.12.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA).

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission de 2008 à 2018

	2008	2010	2012	2014	2016 hors SIEC, administration centrale, apprentis, CLD/CFP (1)	2016 y c. SIEC, administration centrale, apprentis, CLD/CFP (1)	2017	2018	Évolution 2018/2017 (%)	2018 Équivalents temps plein (ETP)
Enseignement d'élèves du premier degré public	323 426	319 856	311 512	319 088	327 294	327 294	330 666	333 000	0,7	314 490
Enseignement en classe préélémentaire	78 863	77 428	76 345	78 927	80 030	80 030	80 188	78 740	-1,8	86 624
Enseignement en classe élémentaire	144 744	144 745	142 981	147 109	151 023	151 023	153 305	157 116	2,5	172 861
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	47 998	46 953	45 948	44 921	43 455	43 455	42 730	41 975	-1,8	—
Remplacement	26 266	27 037	25 436	25 973	28 732	28 732	29 677	31 219	5,2	31 430
Besoins spécifiques	25 555	23 693	20 802	22 158	24 054	24 054	24 766	23 950	-3,3	23 576
Enseignement d'élèves du second degré public	395 250	385 446	378 733	385 920	390 611	390 611	394 856	395 452	0,2	385 297
Enseignement sur classes attirées	360 443	351 366	344 559	351 305	357 152	357 152	360 566	360 534	0,0	350 872
Remplacement	20 981	20 174	19 938	19 806	18 450	18 450	19 162	19 620	2,4	19 394
Documentation	9 395	9 249	9 322	9 523	9 555	9 555	9 584	9 595	0,1	9 341
Besoins spécifiques	4 431	4 657	4 914	5 286	5 454	5 454	5 544	5 703	2,9	5 691
Total enseignement d'élèves du secteur public	718 676	705 302	690 245	705 008	717 905	717 905	725 522	728 452	0,4	699 788
Enseignement d'élèves du premier degré privé	43 958	45 108	44 844	45 287	45 722	45 722	46 111	45 781	-0,7	42 807
Enseignement en classe préélémentaire	10 724	10 417	10 239	10 339	10 362	10 362	10 380	10 316	-0,6	9 673
Enseignement en classe élémentaire	24 435	23 858	23 643	24 063	24 509	24 509	24 766	24 761	0,0	23 029
Enseignement et direction d'école simultanée (3)	4 644	4 576	4 457	4 388	4 348	4 348	4 317	4 233	-1,9	4 122
Remplacement	750	2 750	2 982	2 922	2 832	2 832	2 866	2 667	-6,9	2 366
Besoins spécifiques	3 405	3 507	3 523	3 575	3 671	3 671	3 782	3 804	0,6	3 617
Enseignement d'élèves du second degré privé	97 390	96 031	94 525	95 471	96 280	96 280	96 955	96 671	-0,3	89 669
Enseignement sur classes attirées	90 799	89 795	88 561	89 470	90 373	90 373	90 933	90 948	0,0	84 453
Remplacement	4 182	3 743	3 458	3 424	3 281	3 281	3 349	3 059	-8,7	2 734
Documentation	2 206	2 225	2 204	2 203	2 221	2 221	2 226	2 194	-1,4	2 002
Besoins spécifiques	203	268	302	374	405	405	447	470	5,1	480
Total enseignement d'élèves du secteur privé (4)	141 348	141 139	139 369	140 758	142 002	142 002	143 066	142 452	-0,4	132 476
Soutien à l'enseignement	11 054	10 745	8 593	7 629	8 039	8 039	8 160	7 889	-3,3	7 078
Animation pédagogique	9 644	9 751	9 593	9 728	9 955	9 955	10 154	10 235	0,8	10 170
Assistance éducative	75 952	75 536	84 902	84 156	96 005	96 005	110 066	128 975	17,2	88 597
Éducation (5)	21 495	21 408	21 588	22 141	22 351	22 355	22 783	22 488	-1,3	22 006
Direction (6)	17 133	17 547	17 737	17 999	18 258	18 258	18 540	18 837	1,6	26 788
Inspection	3 106	3 185	3 230	3 286	3 335	3 359	3 621	3 551	-1,9	3 626
Administration, logistique, santé et social	86 435	77 095	76 541	77 363	79 862	82 607	83 542	82 414	-1,4	79 322
Total autres missions (non-enseignement)	224 819	215 267	222 184	222 302	237 805	240 788	256 866	274 389	6,8	237 588
Total personnels affectés	1 084 843	1 061 708	1 051 798	1 068 068	1 097 712	1 100 695	1 125 454	1 145 293	1,8	1 069 851
Aucune affectation (7)	1 661	237	208	145		11 988	11 393	11 075	-2,8	
Ensemble des personnels	1 086 504	1 061 945	1 052 006	1 068 213	1 097 712	1 112 683	1 136 847	1 156 368	1,7	

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation Nationale, en activité au 30 novembre.**

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions autres que l'enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

Les effectifs des personnels en congé longue durée (CLD) ou en congé de formation professionnelle (CFP) ne sont pas non plus disponibles avant le 30 novembre 2015 ce qui affecte le champ des agents sans affectation (il ne reste que les stagiaires IUFM).

2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école publique et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

Pour la répartition en ETP, cette catégorie est vide dans le secteur public, car leur ETP est réparti entre les missions de direction et d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.

3. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école privée, qu'ils soient ou non également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

Dans le secteur privé, la totalité des ETP est laissée dans cette catégorie, car la décharge de direction n'est pas disponible.

4. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.

7. 2008-2014 : stagiaires IUFM (fermeture en 2013). 2016-2018 : agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle (données non disponibles avant 2015).

Lecture : parmi les 1 156 368 agents en activité au 30 novembre 2018, 78 740 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

© DEFP

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis** peuvent relever de différents ministères de tutelle ou d'une autre tutelle.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires** sont sous tutelle du MENJ. La France métropolitaine et

les DOM comptent, à la rentrée 2018, 44 900 écoles publiques et 5 600 écoles privées (1). En 2018, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (- 1,1 %) et celui des écoles du secteur privé augmente de 2,1 %.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENJ ou du MAA. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM croît légèrement en 2018, croissance essentiellement portée par les **collèges** privés (+ 2,7 %).

Précisions

Structures concernées - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur - Voir 2.18.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAA.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

MESRI-SIES, RERS 2.18.

MAA, RERS 4.24.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2014	2015	2016	2017	2018p	Évolution 2018/2017 (%)
Premier degré	53 798	52 225	51 745	51 246	50 877	50 492	-0,8
Public	48 522	46 962	46 435	45 877	45 401	44 902	-1,1
Écoles maternelles	16 056	15 079	14 784	14 462	14 179	13 881	-2,1
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 883	31 651	31 415	31 222	31 021	-0,6
Privé	5 276	5 263	5 310	5 369	5 476	5 590	2,1
<i>dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)</i>	<i>5 143</i>	<i>5 126</i>	<i>5 172</i>	<i>5 230</i>	<i>5 322</i>	<i>5 413</i>	<i>1,7</i>
Second degré	12 203	12 165	12 148	12 160	12 152	12 174	0,2
Public	8 108	8 080	8 069	8 062	8 041	8 025	-0,2
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENJ+MAA)</i>	<i>1 464</i>	<i>1 527</i>	<i>1 544</i>	<i>1 555</i>	<i>1 608</i>	<i>1 622</i>	<i>0,9</i>
Établissements sous tutelle du MENJ	7 882	7 854	7 843	7 836	7 815	7 799	-0,2
Collèges	5 253	5 279	5 290	5 295	5 294	5 290	-0,1
Lycées professionnels	973	901	874	860	834	819	-1,8
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 595	1 600	1 602	1 608	1 612	0,2
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>582</i>	<i>639</i>	<i>659</i>	<i>673</i>	<i>698</i>	<i>702</i>	<i>0,6</i>
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	79	79	79	78	-1,3
Établissements sous tutelle du MAA	226	226	226	226	226	226	0,0
Privé	4 095	4 085	4 079	4 098	4 111	4 149	0,9
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENJ+MAA)</i>	<i>698</i>	<i>720</i>	<i>723</i>	<i>721</i>	<i>715</i>	<i>717</i>	<i>0,3</i>
Établissements sous tutelle du MENJ	3 493	(6) 3 489	(6) 3 488	(6) 3 515	(6) 3 528	(6) 3 570	1,2
Collèges	1 765	1 796	1 807	1 838	1 859	1 910	2,7
Lycées professionnels	664	652	640	624	622	601	-3,4
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 040	1 052	1 046	1 058	1,1
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>204</i>	<i>206</i>	<i>202</i>	<i>203</i>	<i>202</i>	<i>204</i>	<i>1,0</i>
Établissements sous tutelle du MAA (y compris MFREO)	602	596	591	583	583	579	-0,7
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	79	74	72	71	68	68	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	110	111	111	111	112	0,9
ESPE	-	30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 367	2 378	2 388	2 449	2 476	1,1
<i>dont établissements du second degré (MENJ+MAA)</i>	<i>2 001</i>	<i>2 085</i>	<i>2 106</i>	<i>2 115</i>	<i>2 165</i>	<i>2 177</i>	<i>0,6</i>
Public	1 358	1 415	1 432	1 450	1 503	1 534	2,1
Privé	900	952	946	938	946	942	-0,4
Établissements avec CPGE	442	451	445	449	450	453	0,7
<i>dont établissements du second degré (MENJ+MAA)</i>	<i>434</i>	<i>443</i>	<i>435</i>	<i>444</i>	<i>446</i>	<i>456</i>	<i>2,2</i>
Public	345	355	351	354	355	360	1,4
Privé	97	96	94	95	95	93	-2,1
Écoles d'ingénieurs	250	257	261	266	265	271	2,3
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	198	191	236	308	333	8,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	240	241	221	304	296	-2,6
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	623	644	639	602	592	592	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	245	233	271	275	379	406	7,1
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (5)	973	961	958	918	911	910	-0,1
Public	257	254	255	236	227	226	-0,4
Privé	716	707	703	682	684	684	0,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, l'Institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte.

3. Données 2017-2018 reconduites en 2018-2019.

4. Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

5. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

6. Dont un EREA.

© DEPP